

*Soldats combattants - prisonniers en
1914 - 1918*



L - M

LABYE Joseph (Eugène)

Naissance :	Lamontzée, le 12 juin 1893								
Décès :	Lamontzée, le 28 juillet 1925								
Père :	Labye Noël								
Mère :	Husson Marie								
Marié à :	Célibataire								
Adresse :	Lamontzée, Grand-route, 34 en 1911								
Profession :	Charron								
Statut militaire :	Combattant Prisonnier à Alten Grabow et à Wittenberg								
Etats de service :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>26457</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>13^e Rég^t de Ligne - Infanterie</td> </tr> </table>	Classe		Matricule	26457	Grade	Soldat	Unité	13 ^e Rég ^t de Ligne - Infanterie
Classe									
Matricule	26457								
Grade	Soldat								
Unité	13 ^e Rég ^t de Ligne - Infanterie								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Cimetière de Lamontzée - Tombe n° 7								

N° 6

NOM : LABYE *e/13558.*

Prénoms : Joseph

Grade : soldat **Numéro matricule :**

Corps de troupe : 13 reg: infanterie

Age (date et lieu de naissance) : *21 ans*

Date et lieu de l'internement : ALTEM GRABOW *trans. Wittenberg*
le 26.12.15

Blessure { **Nature :**

{ **Date et lieu :**

Capture (date et lieu) : Philippeville

Libération (date et lieu) :

Mort (date et lieu) :

Liste N°35/5
Farde N° *2108*

Centre de *Cherbourg*

13558

Interrogatoire du Nommé

Nom *Labye*

Prénoms *Joseph.*

Profession *Charron*

Rapatrié le *5 janvier 1919.*

1° Quels sont vos nom, prénoms et qualité militaire :
Welke zijn uwe naam, voornamen en militaire hoedanigheid :

Labye Joseph

2° Quels sont vos lieu et date de naissance :
Welke zijn uwe geboorteplaats en datum :

Lamontzée (Liège) 13 juin 1893.

3° Où et quand avez vous été fait prisonnier :
Waar en wanneer zijt gij gevangen genomen :

Mariembourg 25 août 1914.

4° Dans quelles circonstances :
Etiez-vous blessé :
In welke omstandigheden :
Waart gij bekwetst :

*j'ai été pris en même temps que les
Com^{te} et 64 hommes.
Non.*

5° Dans quelles circonstances s'est effectué votre voyage en Allemagne :
Comment avez vous été traité et nourri durant ce voyage :
Wat bijzonders val er te zeggen over uw vervoer naar Duitschalnd :
Hoe werd gij behandeld en gevoed gedurende dit vervoer :

*jusqu' à l'heure à pied, le reste en
Ch. de fer.
Assez bien traité et nourri.*

6° Vers quels camps avez vous été dirigé :
Naar welke kampen werd gij gestuurd :

Lalben Crabow, Wittig

108
Comment étiez vous installé dans ces camps :
Hoe waart gij geherbergd in deze kampen :

à des écuries pendant l'hiver
ensuite baraquement, paille
& couvertures.

Comment y étiez-vous traité et nourri :
Hoe werd gij er behandeld en gevoed :

assez bien traité, assez bien
nourri (je recevais du manger
allemand)

Étiez-vous contraint au travail et quelle était la
nature de ce travail :

Oui, Charpentier

Waart gij gedwongen te werken en welke was de
 aard van dat werk :

10° Quelle est votre adresse en Belgique et quelle y
était votre profession :

Lamontzée (Burdin)
Charron.

Welk is uwe woonst in België en welk was daar
uw beroep :

11° Avez-vous eu la visite des activistes flamands ou
wallons :

non.

Hebt gij de keuring gehad der Vlaamsche of Waal-
sche aktievisten :

non

12° Quand :

Wanner

A Cherbourg, le 7 Janvier 1919.

(Signature) :

Lamontzée



Vu

Commandant A.C.R.B.

LAHAYE Léandre

Naissance :	Pontillas, le 5 mai 1898									
Décès :										
Père :										
Mère :										
Marié à :	Daxhelet Ghislaine, le 27 juillet 1926 à Burdinne									
Adresse :	Burdinne, rue Lombiery, n° 104 (en 1920), (actuel n° 1)									
Profession :	Rentier									
Statut militaire :	Brigadier volontaire									
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1916</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>231/680</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>Artillerie lourde</td> </tr> </table>		Classe	1916	Matricule	231/680	Grade		Unité	Artillerie lourde
Classe	1916									
Matricule	231/680									
Grade										
Unité	Artillerie lourde									
Distinctions honorifiques :	Croix de feu									
Commentaires :	Pas sur le monument									

LALLEMENT Zénon



Naissance :	Pontillas, le 9 avril 1881									
Décès :	Burdinne, le 10 Janvier 1932									
Père :	Lallement Ernest									
Mère :	Deleuze Olimpe									
Marié à :	Corbaye Marie Thérèse									
Adresse :	Burdinne, rue Onu à Bierwart, n° 232 (en 1910), (actuelle rue de la gare, n° 16)									
Profession :	Serrurier - Poêlier									
Statut militaire :	Combattant - Invalide de guerre Blessé le 10 août 1915 et transporté à l'hôpital 1917, passé au Havre									
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1901</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>19578</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>13^e de ligne 63^e Cie des travailleurs</td> </tr> </table>		Classe	1901	Matricule	19578	Grade	Soldat	Unité	13 ^e de ligne 63 ^e Cie des travailleurs
Classe	1901									
Matricule	19578									
Grade	Soldat									
Unité	13 ^e de ligne 63 ^e Cie des travailleurs									
Distinctions honorifiques :	2 chevrons de front									
Commentaires :	Dossier n° 6272572 au MRA Cimetière Burdinne Rangée 5 Tombe n° 8									

Burdinne le 19 Septembre 1921.

Mon Capitaine

En réponse à votre demande j'ai l'honneur,
de vous faire parvenir le relevé des mes mutations.

Lallement. Henri. Hubert. Joseph.

Soldat mil 1904.

19578 de la matricule

13^e Régiment de Ligne de Fatteresse.

Entré le 1^{er} Août 1914. au 13^e Régiment de Ligne
dans la compagnie du Capitaine Commandant.

Bismarck je ne sais pas le n^o. à cause que

je ne suis resté que 2 ou 3 jours. Je ai passé

dans la compagnie Ciclot commandé par

le 1^{er} Lieutenant. que je ne pourrai pas vous

donner le nom. après la retraite de Namur.

je suis retourné dans le 6^e du 6^e Commandant

Féves. après la retraite de Anvers je suis

parti le 23 Décembre 1914 dans les 63^e de
trouvailles

Le 7 ou 8 Juin 1915. parti au M. G. J. au
Havre.

Le 10 Août 1915 blessé au M. G. J. parti ce
jour à l'hôpital Hospice Général du Havre.

Sortant de l'hôpital fin Septembre 1915 et

rentré au M. G. J. comme planton.

Le 31 Octobre 1917 parti à la C^{ie} des Suppléants.
du Havre.

Le 1^{er} Mars 1918 mis en congé sans solde à la
disposition du Ministère des affaires Economiques

en qualité d'homme des pannes et quitté ce

Ministère le 24 Février 1919. pour rentrer chez

moi.

Recevez Mon Commandant. mes
salutations respectueuses

H. Lallement

LEDOUX Gustave



197 N° 15284
DU REGISTRE-MATRICULE.

REGISTRATION. **EXTRAIT**

Né(1) Ledoux Gustave Auguste Joseph

Père <u>Henri Joseph</u>	Visage <u>ovale</u>
Mère <u>L'hoest Marie Clotilde</u>	Front <u>haut</u>
Né à <u>Surdanne</u>	Yeux <u>bleus</u>
Province de <u>Liège</u>	Nez <u>moyen</u>
Le <u>26 juillet 1885</u>	Bouche <u>moyenne</u>
Dernier domicile à <u>Yambes</u>	Menton <u>faible</u>
Province de <u>Namur</u>	Cheveux <u>blonds</u>
Taille d'un mètre <u>1.35</u> millimètres.	Sourcils <u>épais</u>
Profession antérieure <u>étudiant en médecine</u>	Signes particuliers <u>4</u>

Marié

Naissance :	Burdinne, le 26 juillet 1885								
Décès :									
Père :	Ledoux Henri								
Mère :	L'Hoest Marie								
Marié à :									
Adresse :	Burdinne, ensuite Jambes								
Profession :	Etudiant en médecine								
Statut militaire :	Combattant Réformé le 22 janvier 1915								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1909</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>19715284</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Médecin adjoint</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe	1909	Matricule	19715284	Grade	Médecin adjoint	Unité	
Classe	1909								
Matricule	19715284								
Grade	Médecin adjoint								
Unité									
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Pas sur monument. Trouvé sur site Musée de l' Armée. Dossier n° DO 01874 et 6276957								

LELOUP Léon

Naissance :	Burdinne, le 26 novembre 1897								
Décès :									
Père :	Leloup Désiré								
Mère :	Helas Marie								
Marié à :	Stas Marie Joséphine, le 8 avril 1922 à Burdinne								
Adresse :	Burdinne, rue lombiery, n° 117 (en 1920), (actuel n° 14)								
Profession :	Cultivateur								
Statut militaire :	?								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1917</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>113/35726</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Caporal</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>33e Rég. Grenadiers. IIIe Bat de mitrailleurs. 1ere Cie D.A.</td> </tr> </table>	Classe	1917	Matricule	113/35726	Grade	Caporal	Unité	33e Rég. Grenadiers. IIIe Bat de mitrailleurs. 1ere Cie D.A.
Classe	1917								
Matricule	113/35726								
Grade	Caporal								
Unité	33e Rég. Grenadiers. IIIe Bat de mitrailleurs. 1ere Cie D.A.								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Pas sur le monument								

LELOUP Léopold

Naissance :	Burdinne, le 17 avril 1890								
Décès :									
Père :	Leloup Désiré								
Mère :	Helas Marie								
Marié à :									
Adresse :	Burdinne, rue Onu à la fontaine, 207 (parents) en 1867, (actuel n° 11)								
Profession :									
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :									

LEMAIRE Armand



Naissance :	Marneffe, le 22 février 1886								
Décès	Oteppe, le 24 janvier 1953								
Père :	Lemaire Maximilien								
Mère :	Malvoz Marie Amélie								
Marié à :	Lanoy Lucie, le 17 février 1912								
Adresse :	Marneffe, rue rond bonnier, 116 (en 1911) Oteppe, rue du village								
Profession :	Domestique de ferme								
Statut militaire :	Combattant Au front de 1914 à 1918								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1906</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>163/665</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat 2^e classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>13^e Rég. Artillerie - 3^e groupe - 1^{ere} batterie</td> </tr> </table>	Classe	1906	Matricule	163/665	Grade	Soldat 2 ^e classe	Unité	13 ^e Rég. Artillerie - 3 ^e groupe - 1 ^{ere} batterie
Classe	1906								
Matricule	163/665								
Grade	Soldat 2 ^e classe								
Unité	13 ^e Rég. Artillerie - 3 ^e groupe - 1 ^{ere} batterie								
Distinctions honorifiques :	Croix de guerre avec palme - Croix de feu Médaille de la Victoire Médaille commémorative de la guerre 1914 - 1918 Médaille militaire de 2 ^e classe 8 chevrons de front								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier n° 6278729 Monument Oteppe Cimetière Oteppe Rangée 4 Tombe n° 9								

ENTRÉ LE
5 MAI 1937
SECRETARIAT PARTICULIER

Carte du feu
Oteppe, date de la poste 8/5

Réponse par l'entremise
du Secrétariat particulier

Monsieur le Ministre
Je prends la respectueuse liberté de vous demander de me verser dans la catégorie d'anciens combattants "Croix de feu" pour recevoir la croix de feu le plus tôt possible.

Mu soldat Lemaire Armand Nicolas Joseph
militien de la classe de 1906 rentré le 1^{er} août 1914 au 13^{em} d'artillerie 3^{em} groupe 1^{er} batterie 1^{er} D. A. reste toute la campagne au front rentré porteur de huit chevrons décoré de la médaille militaire de 2^{em} classe décoré de la croix de guerre avec palme décoré de la médaille de la victoire décoré de la médaille commémorative de la guerre 1914-1918 ornée d'une bouclette en vermeil et 3 bouclettes en argent il me semble monsieur le Ministre que j'ai bien gagné la croix de feu comme certain frère d'armes qui l'ont déjà reçu.

J'espère Monsieur le Ministre que vous prendrez ma demande en considération et vous prie de recevoir l'hommage de mon profond respect et que vous ne tarderez pas à m'envoyer la croix de feu ou à monsieur le bourgmestre d'Oteppe ou au soldat Lemaire Armand

rue du village Oteppe
J. de Liège

SERVICE DU PERSONNEL
MILITAIRE
3^e DIVISION - 3^e BUREAU A
SERVICE DES NOTES CADINET
N^o 36 C.A.B. / 2596
ENTRÉE DU 11-5-37

Demande d'Armand Lemaire pour l'obtention de la croix de feu

LICOUR Lucien

Naissance :	Oteppe, le 10 mai 1893								
Décès :									
Père :	Licour Hubert								
Mère :	Pierre Mélanie								
Marié à :	Lefranc Zélie								
Adresse :	Oteppe, ensuite, rue G. Renier, Waremme								
Profession :									
Statut militaire :	Combattant - Prisonnier - Invalide 4 ans, 1 mois et 16 jours au front A également participé à la guerre 40-45								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1912 (entré le 1 octobre)</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>27877</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Capitaine d'Administration</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>6^e DA - 4^e Esc. - 6^e Lanciers 16^e Rég. de Ligne</td> </tr> </table>	Classe	1912 (entré le 1 octobre)	Matricule	27877	Grade	Capitaine d'Administration	Unité	6 ^e DA - 4 ^e Esc. - 6 ^e Lanciers 16 ^e Rég. de Ligne
Classe	1912 (entré le 1 octobre)								
Matricule	27877								
Grade	Capitaine d'Administration								
Unité	6 ^e DA - 4 ^e Esc. - 6 ^e Lanciers 16 ^e Rég. de Ligne								
Distinctions honorifiques :	<p>Croix de Guerre - Croix de feu Croix de L'Yser Médaille de la Victoire Médaille commémorative de la guerre 1914-1918, avec 1 chevron en vermeil et 2 en argent Décoration militaire de 2^e classe Chevalier de l'Ordre de la Couronne Autorisé à porter la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de guerre Médaille d'or de l'ordre de Léopold II Officier de l'Ordre de Léopold</p>								
Commentaires :	Pas sur monument. Trouvé sur site Musée de l'Armée. Dossier n° DO 09431								

EXTRAIT DE LA MATRICULE

..... LICOUR Lucien Henri Joseph
 fils de Hubert, Joseph
 et de PIERRE, Mélanie, Joseph
 né le 10 mai 1893
 à Otteys Province de de Liège
 Etat civil MARIÉ

RELATION DES SERVICES

Désigné pour le service au 2em régiment de Lanciers, comme VOLONTAIRE DE MILICE, de 1912, province de Liège commune de Wareme, le	13 Septembre	1912
AU SERVICE ACTIF? le	1er octobre	1912
BRIGADIER, le	19 mai	1913
MARECHAL DES LOGIS FOURRIER, le	12 janvier	1914
Disparu à Flainevaux (absence justifiée), le	5 août	1914
Repris en force au dépôt de la 2em division de cavalerie	7 novembre	1914
Rentré au 2em régiment de lanciers, le	22 décembre	1914
MARECHAL DES LOGIS CHEF, le	10 décembre	1916
Passé au groupement léger de la 6em division d'armée, le	1er Juillet	1918
Rengagé pour un an, le	23 septembre	1919
Passé au 6em régiment de lanciers, le	15 décembre	1919
Rengagé pour un an, le	23 septembre	1920
Rengagé pour un an, le	23 septembre	1921
Rengagé pour quatre ans, le	23 septembre	1922
ADJUDANT, le	30 septembre	1924
Rengagé pour quatre ans, le	23 septembre	1926
SOUS LIEUTENANT d'ADMINISTRATION par A.R. du	26 juin	1927
Mis à la disposition de l'Inspecteur Général des services de l'Intendance par D.M. du	26 dite	
Attaché au 3em régiment de chasseurs à pied par D.M. du	20 juillet	1927
LIEUTENANT d'ADMINISTRATION par A.R. du	26 juin	1930
A prêté serment, le	14 juillet	1927
Détaché à la compagnie d'état Major prévisseire du groupement des unités cyclistes frontrière au camp de Beverlee (Bataillon d'Arden) D.M. du	6 février	1934
Rentré sur sa demande au régiment, D.M. du	9 juillet	1934
Attaché à l'école de pilotage (Wevelghem) D.M. du	26 septembre	1935
Classé dans la subdivision des officiers comptables des corps de troupes, D.M. du	15 juin	1937
CAPITAINE D'ADMINISTRATION des corps de troupes A.R. du	26 juin	1938
Désigné pour la garde des voies de communication et des établissements de la Province de la Flandre Occidentale	28 septembre	1938
Désigné pour l'école de pilotage, le	10 octobre	1938
Désigné pour être trésorier du dépôt d'armée n°4 D.M.	26 mars	1939
Désigné pour remplir les fonctions normales du grade D.M.	26 décembre	1939
Passé en France avec son unité en mai 1940	mai	1940
Rentré de France et prisonnier de guerre en Belgique jusqu'à la libération du territoire, le	26 août	1940
Transféré à titre prévisseire à l'office des travaux de l'armée démobilisée (Trésorier I ch. et 17 D.I.R. à Mons) à la date du 1er décembre 1941 par arrêté n°3 du	13 janvier	1942
Désigné à titre temporaire pour être chef du bureau central de comptabilité de Mons, à la date du 6 novembre 1944, par D.M. du	17 novembre	1944
Désigné à titre prévisseire, pour être chef du bureau Central de comptabilité de la 1ere brigade (Tirlement) à la		

5^e Division d'Armée

Année 1920.

Dépôt — 6^e Rég^t de Lanciers.

Proposition pour le grade de Sous-Lieutenant payeur.

6^e Div. d'Armée - E. M.
Ind. 2345
N^o 18 2 20
Cassanovi

Nom et prénoms : Maréchal-des-logis chef Sicour, Lucien Henri Joseph.

Le : né à Oteppe, le 10 mai 1893

Origine ou nationalité : belge

Taille : 1^m, 70.

État matrimonial, marié ou veuf : marié à Le Franc Lélie Suzanne-Alphonse.

Nombre d'enfants : un [fille].

Profession des parents : inspecteur-adjoint des vivres indigènes (Siège).

Date d'entrée au service : 1^{er} octobre 1912 au 2^e R^g de Lanciers.

Qualité de : volontaire de milice de la classe de 1912.

Date de la nomination au grade : le 12 janvier 1914, nommé m. d. l. fourrier (n'a pas passé par le grade de maréchal-des-logis).

Examens subis : Examen pour officier-payeur (Commission de la 5^e D. A. du 1^{er} juillet 1919).

Service militaire : Avantgarde

État de santé : robuste

Années de campagne : 1914 à 1918.

Récompenses nationales : Croix de Guerre — Médaille de l'Yser
Médaille de la Victoire
Médaille commémorative de la Guerre avec : un chevron en vermeil, deux chevrons en argent, croix de blessure.

Intelligence : bonne

Caractère : sain

Travail : facile

Conscience : très bonne

Conduite privée : irréprochable.

enue : très soignée
 Attitude devant la troupe : militaire
 manière de servir : exemplaire
 manière d'être : { supérieurs : respectueux
 inférieurs : ferme mais bienveillant
 Niveau du commandement : bon
 aptitudes comme cavalier : monté bien à cheval
 instruction générale : 1° a suivi les cours de l'école moyenne de l'Etat de
 Waremmé (section commerciale) 3^e année comprise
 { diplôme de sortie.
 2° a suivi deux années de cours au Cercle polyglotte de Liège
 langues que l'intéressé lit, écrit et parle : français et imparfaitement le flamand.
 Intéressé a-t-il satisfait à l'épreuve
 élémentaire en ce qui concerne la
 connaissance de la langue flamande? : oui, a obtenu 10/10 sur 20

A Malines, le 12^e fév. 1910
 Le Major Commandant le I.I/6 D.A.
 Comte de B...

Renseignements complémentaires

% Durée du service au front au 11-11-1918 : trois ans dix mois vingt cinq jours.

% N° de session : ci joint copie des examens subis :

% Renseignements pour le classement : à manier de trois : Exemplaire = 18 points

4/ conduite : 24 points de chambre

8 p " dans le quartier

total 56 p " dans le quartier à 5/100 = 2,80 points à déduire
 de la cote pour manière de servir tot. 18 - 2,80 = 15,20

Cote conduite et manière de servir : 15,25 points

16^e R E G I M E N T D E L I G N E .

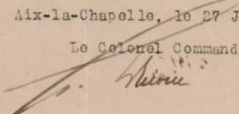
SUPPUTATION DES SERVICES DU MARÉCHAL DES LOGIS CHEF

L I C O U R , Lucien-Henri-Joseph.

	Service avant la guerre et temps passé dans un service de l'arrière ne donnant pas droit aux chevrons de front.			Temps passé au front.		
	a	m	j	a	m	j
Le 1 ^{er} octobre 1912, au service actif au 4/2 L.	1	10				
Le 5 août 1914. Fait prisonnier à Plainevaux.						5
Le 7 novembre 1914. Repris en force au Dépôt de la Cavalerie divisionnaire à Andres		4	16			
Le 21 décembre 1914. Rejoint le 4 ^e escadron du 2 ^e Régiment de Lanciers. 2 D.C.				4	1	11
Le 31 janvier 1919. Présent au 4 ^e escadron du 2 ^e Régiment de Lanciers. 2 D.C.	1	9	3			
<i>Le 4 novembre 1920 au Libéria au 16^e Régiment de Lige</i>		2	23			
<i>Le 21 janvier 1921 rejoint au 16^e de Lige</i>						
Total	2	25	42	4	1	16
<i>ou</i>	4	2	12			

Aix-la-Chapelle, le 27 Janvier 1921.

Le Colonel Commandant,



LIGNON Paul (Octave Paul)

Naissance :	Burdinne, le 20 juin 1890								
Décès :									
Père :	Lignon Alfred								
Mère :	Clément Laure								
Marié à :									
Adresse :	Burdinne, Place à Huy, 47b (en 1902) (disparu)								
Profession :									
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :	Croix de feu								
Commentaires :									

LIGNON Lucien

Naissance :	Burdinne, le 3 août 1896								
Décès :									
Père :	Lignon Lambert								
Mère :	Gadisseur Marie								
Marié à :									
Adresse :	Burdinne, rue neuve, 131 (en 1902), disparu, remplacé par actuel n° 3a								
Profession :									
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :	Croix de feu								
Commentaires :									

LINOTTE Alphonse



Naissance :	Oteppe, le 24 septembre 1878								
Décès :	Oteppe, le 29/07/1952								
Père :	Fils naturel								
Mère :	Linotte Marie Catherine								
Marié à :	Hugé Clara, le 28 avril 1906 à Saint Gilles								
Adresse :	Oteppe, rue des Crenées, 178 (en 1911)								
Profession :	Journalier								
Statut militaire :	Combattant Le 1 août 1914, présent à l'artillerie montée de la forteresse de Liège Fait prisonnier le 23 août 1914 à Bioul Prisonnier au camp de Soltau (80 km de Hannovre) jusqu'au 13 janvier 1919								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1899</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>164</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Brigadier</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>5^e Rég. Artillerie montée - Liège</td> </tr> </table>	Classe	1899	Matricule	164	Grade	Brigadier	Unité	5 ^e Rég. Artillerie montée - Liège
Classe	1899								
Matricule	164								
Grade	Brigadier								
Unité	5 ^e Rég. Artillerie montée - Liège								
Distinctions honorifiques :	1 chevron de front								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier n° 6282514 Cimetière Oteppe R14/E06								

DE NAMUR Namen, den

COMMISSION DE LA LISSIE DER FRONTSTREPEN
VAN NAMEN

76, RUE ROGIER

N° 777

A l'ex-prisonnier de guerre Linotte
Aan den oud-krijgsgevangene a. j.

Veillez me renvoyer le présent questionnaire après avoir soigneusement répondu aux diverses questions :

Gelieve mij deze vragenlijst terug te zenden na zorgvuldig op de verschillende vragen geantwoord te hebben :

Quelle unité apparteniez vous lorsque vous avez été fait prisonnier ? (Compagnie, batterie ou escadron).	<u>5^{me} régiment d'artillerie</u> <u>3^{me} division d'armée</u>
À quelle unité apparteniez vous lorsque vous avez été fait prisonnier ? (Compagnie, batterie ou escadron).	<u>Commandant Paulus</u>
Quelle est la date, l'heure et le lieu exact de votre capture par l'ennemi.	<u>le 24 août 1914 entre Stavelot & l'après midi - à Bioul province de Namur</u>
Expliquez-moi la preuve par témoin que vous étiez présent à cette unité au moment où vous avez été fait prisonnier (attestation d'officiers, gradés ou soldats de votre unité).	<u>Ce joint attestations écrites par Louis Séba & Grand Cordier</u>
Expliquez-moi les circonstances dans lesquelles vous avez été fait prisonnier (expliquez comment vous avez été amené à vous rendre aux Allemands).	<u>Forcé à Belgrade par du champ d'aviation allemands après l'attaque de nos avions à Bioul mon avion a été abîmé et j'ai été capturé.</u>
Êtes-vous invalide de guerre ?	
Êtes-vous un ou des chevrons de blessure ?	
Êtes-vous titulaire de la Croix de Guerre ? (si oui, joignez à votre réponse une copie du brevet de cette décoration, signée pour copie conforme par votre Bourgmestre).	
Le Général-Major, Président, De Generaal-Majoor, Voorzitter, DENIS.	<u>A Steffe</u> le <u>30</u> <u>12</u> 19 <u>52</u> Te den
	L'ex-prisonnier de guerre, Den oud-krijgsgevangenen, <u>Alphonse Linotte Joseph</u>

Progr. de l'Institut Cartographique Militaire 21512. - 5000 ex.
sur J. Havlange, 8, Allée du Cloître, Bruxelles

Déclaration d'Alphonse Linotte décrivant les conditions de sa capture

LINSMEAU Arthur Hubert



Artillerie de forteresse de la position fortifiée de Liège

Modèle 11.
Instruction ministérielle du 12 Mars 1897.

RÉGIMENT D'Artillerie
Batterie

Service militaire et de punition n° 31104
DC REGISTRE-MATRICULE

EXTRAIT
Linsmeau, Arthur Hubert Joseph
relatif du nommé (1)

Père	Adolphe Joseph	Visage	allongé
Mère	Dubois, Marie-Louise	Front	moyen
Né à	Karneffe	Yeux	gris
Province de	Liège	Nos	aigülin
Le	11 août 1885	Bouche	petite
Dernier domicile à	Karneffe	Menton	rand
Province de	Liège	Cheveux	blonds
Taille d'un mètre	6 80 millimètres.	Sourcils	châtain-clair
Profession antérieure	Journalier	Signes particuliers	cicatrice sur le front

Le 5 Juin 1903 incorporé comme officier de 1^{er} grade province de Liège
2^e Canton, commune de Karneffe n° 33 du tirage
Le 12 Octobre 1903, au service actif

A quelle époque et de quelle manière il est entré au corps.
relations de service

Naissance :	Marneffe, le 11 août 1883								
Décès :									
Père :	Linsmeau Adolphe								
Mère :	Dubois Marie Laurence								
Marié à :	Peters Marie Eugénie, le 13 mars 1909 à Vissoul								
Adresse :	Marneffe, rue Ste Barbe, n°4								
Profession :	Cultivateur								
Statut militaire :	Combattant - Prisonnier en Allemagne - Munster (capturé au fort de Dave le 24 août 1914) et libéré le 17 janvier 1919								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1903</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>31104</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat de 2^e classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>Position fortifiée de Liège - Artillerie fort de Flémalle 3^e Bataillon - 15^e Cie - 7^e Batterie</td> </tr> </table>	Classe	1903	Matricule	31104	Grade	Soldat de 2 ^e classe	Unité	Position fortifiée de Liège - Artillerie fort de Flémalle 3 ^e Bataillon - 15 ^e Cie - 7 ^e Batterie
Classe	1903								
Matricule	31104								
Grade	Soldat de 2 ^e classe								
Unité	Position fortifiée de Liège - Artillerie fort de Flémalle 3 ^e Bataillon - 15 ^e Cie - 7 ^e Batterie								
Distinctions honorifiques :	1 chevron de front								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier n° 6282536								

MAGNEE Benjamin

Naissance :	Burdinne, le 2 janvier 1884								
Décès :									
Père :	Magnée Jean Joseph								
Mère :	Bertrand Marie Charlotte								
Marié à :	Krier Anna								
Adresse :	Burdinne, rue du marais, 11 (parents en 1867), (actuel n° 15), ensuite Watermael, rue Grates								
Profession :									
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1904</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>12624</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Sergent</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>6^e DA - Service intendance</td> </tr> </table>	Classe	1904	Matricule	12624	Grade	Sergent	Unité	6 ^e DA - Service intendance
Classe	1904								
Matricule	12624								
Grade	Sergent								
Unité	6 ^e DA - Service intendance								
Distinctions honorifiques :	Croix de l'Yser Chevalier de l'Ordre de la Couronne Chevalier de l'Ordre de Léopold II								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier n° 6286072								

Bruxelles, le 19 décembre 1921,

TROUPES D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INTENDANCE

INDICATEUR
Entré le 20-12-21 n° 04/1296
Sorti le _____

12614

Mon Commandant,

En réponse à votre honneur du 17 décembre, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous les renseignements demandés.

Mobilisé le 1^{er} Août 16 et versé dans la réserve de réserve de réserve ^{6.D.A.} après la suite P.V.R-T.A. jusqu'à cette date au P.A.V-T.A. 6.D.A. pour y rester jusqu'à ma démission le 6 mars 19 et licencié le 15 avril suivant.

Comme nombreux cantonnements ils sont les suivants.

Du 1 Août au 25 Octobre ravitaillement et subsistance continuel pour arriver à cette date à Ypres. Rappel pour y rester jusqu'au 1^{er} Novembre 16. Du 1^{er} Novembre 16 au 15 Janvier 15 successivement Lomberg, Alvingthorn, Lerpelle, Routhorn et Alvingthorn.

Du 15 Janvier au 11 Mars Gpvelde, du 11 Mars au 29 Juin Coxtelstam, du 29 Juin au 7 Août Gpvelde, du 7 Août au 3 décembre Alvingthorn, du 3 décembre au 20 Janvier 16 Lomberg, du 20 Janvier au 26 mars Lerpelle, en mon passage à P.A.V-T.A. 6.D.A. du 26 mars au 18 décembre Lomberg, du 18 décembre au 3 Janvier 17 Elgentop, du 3 Janvier au 6 Janvier (camp de Boullaf), du 6 au 10 Janvier Elgentop, du 10 Janvier au 6 Mars Waspenburg, du 6 Mars au 16 Juillet Lomberg, du 16 Juillet au 3 Janvier 18 Lerpelle, du 3 Janvier au 6 Août Audincheke, du 6 Août au 20 Août Lerpelle et à partir de cette date successivement Heidecheke, Alvingthorn, Routhorn, Edrothorn, St Michel (Bouge), Hanobeké et enfin le 20 novembre Bruxelles où j'ai été démobilisé à la date susdite.

Pour compléter les renseignements demandés, j'ai comme pour l'avis honneur, en fait rien.

Très affectueux, mon Commandant, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Le sapeur démobilisé,
J. Magnée

rue du Croissant 11 Foul
Bruxelles.

Les différents cantonnements de Benjamin Magnée

MATAGNE Jules



Naissance :	Hannêche, le 23 février 1885									
Décès :	Hannêche, le 23 décembre 1953									
Père :	Inconnu									
Mère :	Matagne Marie Antoinette									
Marié à :	Matagne Joséphine, le 5 février 1910 à Hannêche									
Adresse :	Hannêche, rue vieille ruelle, n° 9 (en 1922)									
Profession :	Garde particulier									
Statut militaire :	Combattant - Prisonnier Au front du 1 août au 15 octobre 1914 A l'arrière du 16 octobre 1914 au 10 novembre 1918 Capturé à Anvers et incarcéré en Hollande - Camp d'Amerspoort et de Zeist									
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1905</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>26135</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>2^e Rég. artillerie 4^e Rég. de Ligne 10^e Brigade mixte - Forteresse 6 à Anvers</td> </tr> </table>		Classe	1905	Matricule	26135	Grade		Unité	2 ^e Rég. artillerie 4 ^e Rég. de Ligne 10 ^e Brigade mixte - Forteresse 6 à Anvers
Classe	1905									
Matricule	26135									
Grade										
Unité	2 ^e Rég. artillerie 4 ^e Rég. de Ligne 10 ^e Brigade mixte - Forteresse 6 à Anvers									
Distinctions honorifiques :										
Commentaires :	Pas sur monument. Trouvé sur le site Musée de l'Armée, dossier 6289919 Cimetière Hannêche Tombe n° 53									



Jules Matagne au camp d'Amerspoort en Hollande



FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Boulevard d'Anvers, 25, Bruxelles — Tél. 17,79,07 — Compte chèques 27593

D. G. P. M. R.
4^e DIRECTION
9 FEV. 1933 2518
3^e BUREAU B.

Section de Burdinne



APPLICATION DE LA LOI DU 2 JUILLET 1932 RELATIVE A L'OCTROI DE CHEVRONS DE FRONT AUX PRISONNIERS DE GUERRE ET A CERTAINS INTERNES EN HOLLANDE.

Je soussigné (nom) ... Matagne ... (Prénoms) Jules Hannêche
Grade ... (Régiment (ou service)) 3^e régiment d'art. 22^e batt. à tirilement
No 26.13.5 de la matricule ...
Né le 23 février 1885 à Hannêche
demeurant à Hannêche rue Vieille rue No 9
sollicite l'octroi de avant droit aux chevrons de front.

Unité à laquelle j'appartenais quand j'ai été fait prisonnier (ou interné en Hollande) Fort. 6 Anvers

10^e brigades mixtes

Nom de mes anciens chefs ... Commandant Hardy

Lieu et circonstances de ma capture ... Anvers ayant reçu l'ordre de mes chefs et les ayant suivis nous nous sommes trouvés en Hollande

Pièces justificatives jointes :

A Hannêche le 11 janvier 1933

(Signature).
Matagne Jules

MATERNE Louis

Naissance :	Grandville (Oreye) le 04 octobre 1887 Habitant à Antheit au moment de son mariage								
Décès :	Oteppe, le 27 février 1965								
Père :	Materne Jean Lambert								
Mère :	Malchair Marie Appoline								
Marié à :	Delcourt Antoinette à Oteppe, le 27 mai 1922								
Adresse :									
Profession :	Cantonnier								
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>14575</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>T.A.S.S. Troupes d'administration</td> </tr> </table>	Classe		Matricule	14575	Grade		Unité	T.A.S.S. Troupes d'administration
Classe									
Matricule	14575								
Grade									
Unité	T.A.S.S. Troupes d'administration								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Dossier MRA : 6289977 Cimetière Oteppe : R01/E10								

MATHY Pierre

Naissance :	Burdinne, le 19 mai 1898								
Décès :									
Père :	Mathy Arthur								
Mère :	Goosse Joséphine								
Marié à :									
Adresse :	Burdinne, rue Onu (école des garçons, père instituteur en 1910), actuel n° 8								
Profession :									
Statut	Prisonnier civil Arrêté par les allemands à la frontière hollandaise alors qu'il tentait de rejoindre l'armée belge.								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :									

DOMMAGES DE GUERRE

ARRONDISSEMENT

de Liège

ANNEXES

(1) Lettre de confort
et de la copie en original

Demande de constatation des dommages aux personnes

Déportation, emprisonnement, travail forcé n'ayant entraîné ni maladie, ni blessure, ni infirmité

A Monsieur le Président du Tribunal des dommages de guerre à Liège

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je soussigné Pierre Mahey (2)
né à Pardisville province ou département Liège pays le 20 mai 1898
domicilié à Salginvel province, département ou pays Namur rue Palaire N° 43
résidant domicilié en Belgique à _____, rue _____, N° _____
exerçant la profession de judicant agissant (en nom personnel / en qualité de

Ai l'honneur de vous demander de faire constater le fait de la déportation / l'emprisonnement subi par moi / du travail forcé (3)

né à _____ (province ou département / pays
de nationalité _____ (province ou département / pays
domicilié à _____ (province ou département / pays
rue _____, N° _____, exerçant habituellement la profession
de _____

Fait dommageable

Lieu et époque où le fait dommageable s'est produit Aruti le 7 décembre 1916
Libin le 30 octobre 1918

Nature du fait dommageable

Travail forcé pendant plus de 3 mois
Sans rémunération

J'affirme la réalité du dommage qui fait l'objet de ma demande. Ainsi m'aide Dieu.

J'affirme également n'avoir reçu aucune indemnité pour ~~dommage de guerre~~ ou : avoir reçu à
titre d'indemnité pour dommage de guerre la somme de 150 frs
de l'état belge ou de l'Office Central des prisonniers de Belgique

SIGNATURE,

P. Mahey

ARRONDISSEMENT

DOMMAGES DE GUERRE

Hamur
COMMUNE
de l'arrondissement de *Hamur*

Demande de Constatation et d'Évaluation

DOMMAGES AUX BIENS

ANNEXES

CATEGORIE E. — Dommages relatifs à des actes des autorités ennemies.

Notamment :

- 1° Réquisitions;
- 2° Saisies, enlèvements, ventes forcées;
- 3° Contributions en argent ou en nature;
- 4° Amendes;
- 5° Logement et nourriture des troupes ennemies;
- 6° Mises sous séquestre, liquidations forcées.

2790

6680 2

10-10

Salginnes le *16* septembre 1919

A Monsieur le Président du Tribunal des Dommages de Guerre,
à *Hamur*

Monsieur le Président,

Je soussigné (e) *Mathy Pierre* né à *Burdinard*
le *20 mai 1898* époux de _____ exerçant la profession
de *étudiant*, agissant en nom personnel
nationalité *Belge* domicilié à *la rue Satorain, 23, Salginnes* (3) de
ai l'honneur de vous indiquer ci-après le montant détaillé des dom-
mages matériels et directs dont je demande la constatation et l'évaluation; je joins les pièces
justificatives suivantes: *je fais fournir les attestations nécessaires*

J'évalue comme suit le préjudice que j'ai subi:

- 1° Valeur réalisable des biens au 31 juillet 1914, fr. :
- 2° Valeur réalisable au 31 juillet 1914 des biens dans leur état de destruction ou de dété-
rioration, fr. :
- 3° Somme qui eût été nécessaire au 31 juillet 1914 pour la reconstruction, la remise en
état ou le remplacement, fr. :
- 4° Montant de la plus-value des biens supposés rétablis, ou égard à leur état de vétusté
au 31 juillet 1914, fr. :
- 5° Valeur réalisable des biens à l'époque de l'enlèvement, de la remise, de la destruction
ou de la détérioration, fr. :

J'affirme la réalité du dommage qui fait l'objet de ma demande, ainsi m'aide Dieu.
J'affirme également n'avoir reçu aucune indemnité pour dommages de guerre (4) ou :
j'affirme avoir reçu, à titre d'indemnité pour dommages de guerre, la somme de *150 francs*
de l'Etat Belge ou de *l'office central des prisonniers de guerre de Bruxelles*

(Signature)
P. Mathy

Tribunal des dommages de guerre de Namur

Copie d'acte d'appel

Ce jourd'hui, le *vingt neuf* octobre
1900 *à quatre* heures au Greffe du Tribunal des
dommages de guerre de Namur et devant nous *L. De Potter*
Greffier de cette juridiction, a comparu *M. Bodoux*
Commissionnaire principal de l'état à Namur

lequel nous a déclaré interjeter appel d'un jugement rendu, en cause de
Mathy, Pierre-Eugène-Louis, né à Bardinne le 19 mai 1898,
actuellement domicilié à Namur, rue Potencie 43, no 6630
à la date du *premier* octobre 1900 *vingt*
par la *première* Chambre du Tribunal susdit.

Appel fondé sur ce que, *lorsque la victime a été condamnée*
pour fait patriotique à six mois d'emprisonnement au
moins, la loi sur les dommages de guerre de
déclareront inapplicables pour le tout et n'appliqueront
aucune disposition de la loi du 10 juin 1919, mais
renverront la cause devant la Commission provinciale
compétente à l'arrêté Royal du 4 mai 1920.

6630
10

LE PRÉSIDENT DES DOCTEURS DE DROIT DE NEMUR
(EN PREMIER) A RENDU LE JUGEMENT SUIVANT:

EN CAUSE:

Monsieur Pierre-Ernest-Louis, né à Burdigne le 19 mai 1898 étudiant, domicilié à
Nemur rue Sautier n° 45.
Demandeur à Nour. Dossier n° 6630 bis

ET DE:

Mr le Commissaire de l'Etat Saint-Étienne.
Attendu que le demandeur est belge;
Qu'il résulte de l'enquête faite à l'audience que le demandeur qui avait tenté
de passer la frontière a été arrêté et condamné à la déportation.
Qu'en outre il a été condamné à payer une amende de: 225 frs, somme dont il était
porteur et qui lui a été prise par les allemands.

Le tribunal

statue à l'unanimité

de l'avis conforme de Mr le Commissaire de l'Etat

fixe comme suit l'indemnité revenant au demandeur à titre de réparation définitive
à chef de l'amende de 225 frs.

Valeur 1914.-Soudgérie 3.

225 frs

Dit que l'Etat délivrera dans le délai de la loi le titre prévu à l'art. 49.

Et que dans le cas de l'établissement du titre, l'Etat payera au demandeur la
somme de: 225 frs deux cent vingt-cinq frs.

Sur les dépens à charge de l'Etat.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique du 1er octobre 1920, tenue à Nour
M'gents: M. Ch. Graff, président; Malevez et Fiechet, assesseurs; D. de Potter,
greffier

Le greffier
(S) G. De Potter

Le Président
(S) Ch. Graff.

leur extrait conforme:
le Greffier

G. De Potter

copie C. A.
7. 12 - 16 cas.
8-10-18.

Le présent jugement a été signifié aux parties le 7 octobre 1920.

La Cour des dommages de guerre de Liège, deuxième chambre
a rendu l'arrêt suivant

En cause

M. 1017 - KATHY, Pierre-Louis, né à Burdinne le dix-neuf
mai mil neuf cent dix-neuf, étudiant, domicilié à Namur,
rue Pasteur, n° 43, intimé.

Contre

L'Etat Belge, représenté par son Commissaire, appelant.
La cause appelée à l'audience publique du vingt six novembre
mil neuf cent vingt, où Monsieur le Commissaire de l'Etat en ses
conclusions et l'intimé comparant en personne en ses explications
la Cour rendit l'affaire au dix décembre suivant, auquel jour,
après délibération, elle rendit publiquement l'arrêt suivant

En la jugement de la première chambre du tribunal des dommages
de guerre de Namur en date du premier octobre mil neuf cent vingt
où l'appel interjeté contre ce jugement le vingt neuf octobre
mil neuf cent vingt par Monsieur Rodoux, Commissaire principal
de l'Etat à Namur;

Attendu que l'instance en réparation des dommages de guerre déposée
le seize septembre mil neuf cent dix-neuf par Pierre Kathy,
étudiant, a pour objet le remboursement d'une somme de deux
cent vingt cinq francs ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ qui a été enlevée à
l'intimé par les allemands lors de son arrestation lorsqu'il
tentait de franchir la frontière.

Attendu que le dix janvier mil neuf cent vingt, l'intimé a déposé
une deuxième demande en indemnité du chef de son arrestation
le sept décembre mil neuf cent seize dans la zone frontière
lorsqu'il tentait de franchir la frontière et de sa déportation
en Allemagne jusqu'au trente octobre mil neuf cent dix-huit;
qu'il est affirmé au dossier que l'intimé a été dès le début
de son arrestation, condamné à deux mois de prison;
Attendu qu'il résulte des explications fournies par l'intimé que
la tardivité de sa demande proviendrait d'une erreur d'adresse
et par suite de la perte des documents relatifs à cette première
demande; qu'il y a lieu de relever l'intimé de la déchéance
par lui encourue.

Attendu que la seule infémité paraissant être réclmée par
l'intimé est l'allocation de l'article six de la loi du dix juin
mil neuf cent dix-neuf; qu'il ne se comprend dans rien que
Monsieur le Commissaire de l'Etat ait pu frapper d'appel le
jugement a quo du chef d'infraction à l'article 44 de l'arrêté
royal du vingt neuf mai mil neuf cent vingt sur les pensions
militaires; qu'en effet, l'intimé n'a pas été condamné à six
mois de prison et il n'appart d'aucun document qu'il aurait
contracté une infirmité ou une affection au cours de sa
arrestation.

Attendu que par deux jugements du même jour (premier octobre mil
neuf cent vingt), le tribunal a alloué par l'un des jugements
l'allocation de l'article six à la victime et par l'autre juge-
ment le remboursement de la somme de deux cent vingt cinq francs
confisqués par les allemands.

Attendu que l'appel porté sur un jugement du premier octobre
mil neuf cent vingt; qu'on peut supposer que cet appel ne visait
que le jugement relatif à l'allocation de l'article six;
Attendu qu'il résulte de ce qui précède, que l'exception d'incom-
pétence soulevée par Monsieur le Commissaire de l'Etat n'est
nullement établie.

Par ces motifs,

LA COUR, de l'avis de Monsieur le Commissaire de l'Etat,
reçoit l'appel et y faisant droit, dit que le premier juge
était compétent; alloue à l'intimé l'allocation de l'article six
de la loi du dix juin mil neuf cent dix-neuf; dit n'y avoir lieu
de donner acte à l'intimé des réserves qu'il aurait formulées à
l'audience devant le premier juge de se pourvoir devant la
commission provinciale des pensions militaires conformément à
l'arrêté royal du quatre mai mil neuf cent vingt.
Le tout sous réserve des avances qui auraient pu être consenties
par l'un des organismes visés à l'article douze de la loi du
dix juin mil neuf cent dix-neuf.
Ainsi fait et prononcé à l'audience publique de la deuxième

6630

7-10-16
7-1-17

MODELÉ 2.

TRIBUNAL DES DOMMAGES DE GUERRE DE NAMUR.

COTE D'ACTE D'APPEL.

Ce jourd'hui *Trois Oct 1900*
1900 *Vingt deux* à *deux* heures au Greffe du Tribunal des
Dommages de guerre de Namur et devant nous *Hulot J. G.*
Greffier de cette juridiction, ~~à comparu~~ ^{avec copie} une lettre recommandée
et datée du 11 Octobre 1910, au sieur *Wally Liere*
ci à *Buvins* le 19 Mai 1919, et antérieurement, domiciliée à
Namur rue Poterne 49

par lequel nous a déclaré interjeter appel d'un jugement rendu, en cau-
se de *en. incise*

à la date du *quatre Octobre* 1900 *Vingt deux*
par la *Première* chambre du Tribunal susdit.

Appel fondé sur ce que : Le Tribunal se
par ten compte de sa *procès-verbal*
(Voir lettre).

Et lecture faite, le comparant a déclaré persister et a signé avec
nous, Greffier, ~~avec copie~~

(S) J. Hulot

son copie conforme
Le Greffier

3
Annexe
Demande de constatation

Demande de constatation des dommages aux personnes

Reproduction emprisonnement-travail forcé n'ayant entraîné ni maladie, ni blessure, ni infirmité

Namur le 28 octobre 1918

A Monsieur le Président du tribunal des dommages de guerre

Namur

Monsieur le Président,

Je soussigné Matthy Pierre
né à Burdinne province Liège pays Belgique le 15 Mars 1898
domicilié à Namur province Namur rue Paternie N° 43
disant domicile en Belgique à Namur rue Paternie N° 43
exerçant la profession de Étudiant agissant en nom personnel

À l'honneur de vous demander de faire constater le fait de

la déportation
de l'emprisonnement
du travail forcé
subi par Matthy Pierre
le 7 décembre 1916

né à Burdinne province Liège pays
de nationalité belge
domicilié à Namur province Namur pays
rue Paternie N° 43 exerçant habituellement la profession
de étudiant

FAIT DOMMAGEABLE

Lieu et époque où le fait dommageable s'est produit. Loupfontain le 7 déc. 1916

Nature du fait dommageable Arrestation pour tentative de franchir la frontière hollandaise pour rejoindre l'armée belge d'au Combrassart et de l'emprisonnement et de la déportation du 7 déc. 1916 au 28 oct. 1918.

J'affirme la réalité du dommage qui fait l'objet de ma demande. Ainsi m'aide Dieu.

J'affirme, également, n'avoir reçu aucune indemnité pour dommages de guerre (4) ou avoir

reçu à titre d'indemnité pour dommages de guerre la somme de 575.00 dont 150 francs le 10 juin 1914 et 225 francs de l'Etat belge le 10 juin 1914.
Je suis donc sans aucun dommage de guerre
à l'exception de 50 francs par mois de captivité
avec l'avant sur la loi portant révision
de la loi du 10 juin 1914.

Signature
Matthy

N° 6630

Imp. D'Hubertson, Cour. n° 11, 106, 27 1918.

Déclaration de non-appel
Verklaring dat men niet in beroep gaat

Le soussigné déclare (~~non~~) vouloir interjeter appel du jugement rendu en sa
Ondergeteekende verklaart geen hoger beroep te willen aantekenen tegen
cause par le Tribunal des Dommages de Guerre de Namur
het vonnis door de Rechtbank van Oorlogsschade van
le 4 octobre 1922 (la date pourra être indiquée par le Greffe) dont il a
den 4 octobre 1922 (datum mag door de Greffe aangeduid worden) in zijne
reçu notification.
zaak uitgesproken en waarvan hij betekenis bekomen heeft.

A Namur le 11 octobre 1922
Te den 11 octobre 1922

N° du R. G. 35448
N° van Algemeenen vol.
N° de la Chambre.
N° der Kamer.
Nom du Commissaire.
Naam van den Staatskommissaris.

rue Patenier, 43 Namur

Je soussigné, Commissaire principal près le Tribunal des Dommages de Guerre
Ik ondergeteekende, Hoofdstaatskommissaris bij de Rechtbank voor Oorlogsschade
de _____ déclare n'avoir découvert dans le jugement rendu
van _____ verklaar in het vonnis uitgesproken
en cause (1)
zake (1)

le _____ aucun motif d'interjeter appel.
den _____ geen reden tot hoger beroep gevonden te

A _____ le _____
Te _____ den _____

Le Commissaire principal.

CONCLUSIONS.

5067.

MARRY Pierre, Ernest, Louis, né à Burdinne, le 19 mai 1898, étudiant, domicilié à Namur, rue Panettier, 43.

Aud. du 6 Février 1923 --- 3ème Chambre.

Exposé: - Le demandeur a été déporté en Allemagne; arrêté le 6 septembre Décembre 1918, il est resté 23 mois environ en captivité; prétendant que sa santé avait été altérée il a introduit le 10 Janvier 1920 deux demandes tendant à l'obtention des indemnités pour dommages physiques et pour déportation pendant plus de 8 mois (Ancien art. 6.)
Le 16 septembre 1919 le demandeur avait en outre introduit une demande pour dommages matériels; la perte de 225 francs enlevés par les allemands lors de son arrestation.
Un jugement du 1^{er} octobre 1920 a ordonné la restitution de 225 francs. Un second jugement de la même date alloue au demandeur la somme de 150 francs par application de l'article 6 se déclara incompetent pour connaître de la demande d'indemnisation du chef de dommages physiques et renvoya le demandeur à se pourvoir devant la commission provinciale.
Sur appel la Cour déclara que le Tribunal était compétent pour connaître du litige, alloua l'indemnité de l'article 6.
Dans les motifs de l'arrêt la Cour constatait "il n'y a d'aucun document qu'il avait contracté une infirmité ou une affection au cours de sa détention.
Le 9 février 1922 le demandeur introduisit une nouvelle demande réclamant à la fin les indemnités de l'article 6 nouveau (article 7 des lois coordonnées) et des indemnités du chef de dommages physiques.
Un jugement de Namur du 4 octobre 1922 alloua au demandeur 50 francs par mois du chef de déportation et se termine par cette phrase "confirme pour le surplus l'arrêt de la Cour du 10 Décembre 1920".
Le demandeur a interjeté appel (Voir la lettre constituant l'acte d'appel)

Discussion: - La demande du 9 Février 1922 comporte deux chefs de dommages physiques:

- a) indemnité du chef de dommages physiques.
 - b) indemnité de l'article 7 pour déportation.
- Le première demande est non recevable parce que introduite tardivement; en effet, la loi du 25 juillet 1921 n'a prorogé le délai d'introduction des demandes que pour celles des indemnités non prévues par les lois antérieures. Ce qui n'est pas le cas en l'espèce.
- b) en ce qui concerne la seconde demande le Tribunal y a fait droit en allouant au demandeur tout ce qu'il demandait.
- Mais la Cour remarquera l'excès de pouvoir commis par le Tribunal qui s'est payé le luxe de confirmer un arrêt de la Cour confondant singulièrement l'ordre des juridictions. L'excès de pouvoir étant une matière d'ordre public la Cour peut s'en saisir bien qu'il n'y ait point en termes exprès appel sur ce point de la part de l'Etat.
- La Cour sur ce point annulera le jugement et ordonnera que mention de l'annulation figurera en marge du jugement entrepris.

Conclusions: - Je conclus qu'il plaise à la Cour dire non recevable la demande tant que portant sur les indemnités de dommages physiques; le confirmer quant qu'il alloue les indemnités de l'article 7. Et statuant sur le surplus

annuler le jugement en tant qu'il déclare confirmer l'arrêt de la Cour du
20 Décembre 1920; ordonner que mention de cette annulation figurera en marge
du jugement dont appel.

Le commissaire de l'Etat.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. ...', written over the typed text 'Le commissaire de l'Etat.'

MATTART Armand

Naissance :	Couthuin, le 18 décembre 1882								
Décès :	02 février 1933								
Père :	Mattart Alfred								
Mère :	Melin Marie Catherine								
Marié à :	Gailly Marie Louise, le 2 juillet 1906 à Grand-Leez								
Adresse :	Oteppe, rue des bruyères, 138 (en 1911) Huccorgne, rue Bienonsart, 187 en 1919 St Josse ten Noode								
Profession :	Ouvrier d'usine								
Statut militaire :	Combattant (Fort d'Andoy - Erpent) Fait prisonnier à Jambes le 26 août 1914 au 17 novembre 1918 Invalide de guerre 40% - Séquelles de névrites toxiques								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1902</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>125/20376</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat de 1^{ère} classe</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>1^{er} Régt chasseurs à pied</td> </tr> </table>	Classe	1902	Matricule	125/20376	Grade	Soldat de 1 ^{ère} classe	Unité	1 ^{er} Régt chasseurs à pied
Classe	1902								
Matricule	125/20376								
Grade	Soldat de 1 ^{ère} classe								
Unité	1 ^{er} Régt chasseurs à pied								
Distinctions honorifiques :	1 chevron de front Médaille de la Victoire Médaille commémorative de la guerre 14-18								
Commentaires :	Dossier MRA : 6290501								

ENTRE LE
13 JAN 1933
SECRETARIAT PART. COLLEC.

Oct 1932 ~~RECEVU~~ CHEVR. FRONT

Réponse par l'entremise
du Secrétariat particulier

a
Monsieur le Ministre
de la Défense Nationale.

Bruxelles.

Monsieur le Ministre.

Je soussigné, Maillard, Armand
Jules ^{fr.} Invalide de guerre 40% du 1^{er} rég^t de
Chasseurs à pied, classe et milicien de 1902.
matricule 20376. soldat de 1^{re} classe. vient
par la présente solliciter de votre haute bienveillance
la liquidation des chevrons qui m'ont été octroyés
par la loi votée en 1932 en faveur des prisonniers
et baignards de guerre, en Allemagne.
Mobilisé le 1^{er} Août 1914, au 1^{er} rég^t de Chasseurs à
pied, 6^e B^{le}on ^{ou Co} (commandant Pierres)
position de Hamut, intervalles des forts d'Ancoy
et Contornis à Export.
Fait prisonnier à Jambes le 26 août 1914
après avoir employé tous les moyens pour pouvoir repasser

et continues de faim, de soif et fatigues, dans les bois
les champs. J'ai eu le malheur d'être capturé le
26. Août à 9 h. 1/2 au pont de Jambes

J'ai également à porter à la connaissance
de M^r le Ministre, que je n'ai jamais été prié
à l'Armée, et que dans ma vie civile je n'ai pas
de Cabot judiciaire.

Devenu inapte à tout service de l'armée
au mois d'août 1930 par M^r le Docteur Beyer
rue Darchis à
Liège

Avec l'espoir que Monsieur le Ministre
réservera bon accueil à ma demande,
je prie M^r le Ministre, d'agréer le

plus profond respect de
votre Serviteur

Mathart A. G. G.
invalide de G^r rue Verbist, 30 à St-Josse ten-noode
Bruxelles

J'ai aussi à faire savoir, à Monsieur le Ministre, que
depuis 7 ans que j'ai mes jambes malades, des suites de
l'âge critique, et qu'elle est incapable de travail,
c'est par suite que je me trouve dans une très triste et
sinistre situation, que je vais demander, Monsieur le
Ministre de bien vouloir prendre ma situation en
considération

A. Mathart-Gailly

rue Verbist, 30.

à St-Josse ten-noode

Les factes sus visés à la Direction du service, teloné par la C. C. C. C.
 à envoyer à l'adresse du président du Tribunal de 1^{re} Instance, président de la commission d'arondissement judiciaire pour la
 fixation du loyer du militaire démobilisé de l'arrondissement de 1920

QUESTIONNAIRE N° 1

à remplir par les militaires démobilisés, relatif à l'octroi d'une indemnité
 pour la reconstitution de leur foyer.

Nom et prénoms	Mattart Armand Jule Joseph
Né le	no. Cathwin 6 18 11 1882
ÉTATS DE SERVICE (différentes unités avec date des mutations) (internement ou captivité):	1 ^{er} Chasseur à pied, prisonnier en Camp P. R. de Coye
Numero de matricule:	Le 316
Blessures ou infirmités: (pourcentage éventuel)	Les deux jambes au Populisme ont
Célibataire ou marié:	Marié
Nom et prénoms de l'épouse:	Marié Gailly
Date de sa naissance:	22 1 1889
Profession de l'épouse:	avant la guerre: ménagère pendant la guerre: malade après la guerre: malade
Nombre d'enfants et leur âge:	deux 18 ans. 11 ans. Elle laisse un enfant
Profession des parents du mari:	Cultivateur (mitoyen)
Profession de l'intéressé avant la guerre:	Cultivateur (mitoyen)
Profession de l'intéressé depuis sa démobilisation:	Chômeur
Charges spéciales (parents infirmes, etc.):	rien
Sommes que l'intéressé et sa famille ont dû payer pendant la guerre pour loyer, imposition, etc.:	Le loyer
Montant du loyer:	10 francs par mois
Montant des sous-locations:	rien
Sommes payées ou à payer pour loyer:	rien ou peu pour l'ancien logement des parents
Le paiement a-t-il été réclamé par voie judiciaire:	Non
Indemnités perçues:	Non
Indemnités perçues:	Non
Nécessités immédiates: manque de vêtements ou d'ustensiles de première nécessité, soins médicaux et pharmaceutiques:	Ma femme est malade je suis avec 2 enfants incapable de travailler je n'ai rien
Cas particuliers:	Il me manque de tout pour tout le monde de la famille
Date:	31 Mars 1920

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE:
 Signature du requérant,

VU POUR LÉGISLATION DE LA SIGNATURE DE Le Bourgmestre

Mattart Armand



AVIS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE:

La Commission estime qu'il y a lieu de proposer une indemnité de 700 fr. pour vêtements et lingerie.

Le Président,

Handwritten notes in red and black ink at the bottom left of the page.

MATTART Auguste (Nicolas Auguste)

Naissance :	Lamontzée, le 6 décembre 1882								
Décès :									
Père :	Petit fils de Méan Jean François								
Mère :	Petit fils de Beguin Marie Henriette								
Marié à :	Claren Jeanne								
Adresse :	Lamontzée, chemin de grande communication, n° 18 (en 1902), ensuite Couthuin								
Profession :	Ouvrier agricole								
Statut militaire :	Combattant 5 mois et 5 jours au front 48 mois et 26 jours à l'arrière Prisonnier en Hollande le 10 octobre 1914 jusqu'au 21 décembre 1918 Invalide et pension annuelle pour bronchite chronique avec emphysème contracté en temps de guerre								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>11419688</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>14^e Rég. de forteresse</td> </tr> </table>	Classe		Matricule	11419688	Grade		Unité	14 ^e Rég. de forteresse
Classe									
Matricule	11419688								
Grade									
Unité	14 ^e Rég. de forteresse								
Distinctions honorifiques :	1 chevron de front Médaille de la Victoire Médaille commémorative de la guerre 1914 - 1918								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier n° 6290504								

MAURICE Jules

Naissance :	Lamontzée, le 26 janvier 1879								
Décès :									
Père :	Maurice Lambert								
Mère :	Beguïn Lambertine								
Marié à :	Spriet Flora								
Adresse :	Lamontzée, rue grande communication, n° 11 (en 1902) St Josse Ten Node, en 1903								
Profession :	Agriculteur								
Statut militaire :	Combattant Fait prisonnier à Breendonck et incarcéré en Allemagne du 8 octobre 1914 au 15 janvier 1919 5 mois et 3 jours au front (4 août 1914 au 8 octobre 1914) 48 mois et 26 jours à l'arrière (16 octobre 1914 au 10 novembre 1918)								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1899</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>5^e Artillerie forteresse d'Anvers</td> </tr> </table>	Classe	1899	Matricule		Grade		Unité	5 ^e Artillerie forteresse d'Anvers
Classe	1899								
Matricule									
Grade									
Unité	5 ^e Artillerie forteresse d'Anvers								
Distinctions honorifiques :	1 chevron de front Médaille de la Victoire Médaille commémorative de la Guerre 1914 - 1918								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier 6290839								

MELIN Lucien

Naissance :	Oteppe, le 16 mai 1881								
Décès :									
Père :									
Mère :									
Marié à :	Léonet Louisa								
Adresse :									
Profession :									
Statut militaire :	Combattant 5 mois et 5 jours au front 48 mois et 26 jours à l'arrière Prisonnier en Hollande le 10 octobre 1914 (Frisland et Harderwijk)								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1901</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>30401</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>Artillerie - Position fortifiée de Liège</td> </tr> </table>	Classe	1901	Matricule	30401	Grade		Unité	Artillerie - Position fortifiée de Liège
Classe	1901								
Matricule	30401								
Grade									
Unité	Artillerie - Position fortifiée de Liège								
Distinctions honorifiques :	1 chevron de front								
Commentaires :	Pas sur monument. Trouvé sur site Musée de l' Armée. Dossier 6291794								

MELON Etienne



Naissance :	Burdinne, le 22 janvier 1894								
Décès :									
Père :	Mélon Louis Olivier								
Mère :	Dupagne Marie-Thérèse								
Marié à :	Defalque Hélène								
Adresse :	Burdinne, A la route, n° 124 (en 1894), (actuelle Chée de Namur, disparu)								
Profession :									
Statut militaire :	Combattant Au front du 1 août 1914 au 31 janvier 1919								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td>1912 (entré le 27 novembre comme volontaire de carrière)</td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>19999</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Capitaine</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>8^e Cie - 1^{er} Rég. des grenadiers</td> </tr> </table>	Classe	1912 (entré le 27 novembre comme volontaire de carrière)	Matricule	19999	Grade	Capitaine	Unité	8 ^e Cie - 1 ^{er} Rég. des grenadiers
Classe	1912 (entré le 27 novembre comme volontaire de carrière)								
Matricule	19999								
Grade	Capitaine								
Unité	8 ^e Cie - 1 ^{er} Rég. des grenadiers								
Distinctions honorifiques :	Médaille militaire française - Croix de guerre française Croix de guerre belge - Croix de feu - Médaille de la Victoire Médaille commémorative de la guerre 1914-1918								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier 09940 Demi-frère de Mélon Félicien								

1^{er} Régiment de Grenadiers.

31

E. Mb.

Etat des mutations subies par le

S.L.A. MELON Etienne

à partir du 1^{er} Août 1914

Dates	Mutations
1er août 1914	Caporal à la tête du III
30 septembre 1914	Sergent.
5 octobre 1914	Blessé et évacué
10 décembre 1914	Rentré à la 3ème du I.
16 janvier 1915	évacué sur H.E.F.A.
4 avril 1915	Rentré au Rt. et passé à la 3ème du III
19 juin 1915	Blessé et évacué
11 juil. et 1915	Rentré au Rt. et rejoint la 3ème du III
8 avril 1914	1er sergent
16 mai 1916	Détaché au C.I.M. de CRIEL
25 juin 1916	Rentré au Rt. et passé à la 2ème du II
6 septembre 1916	Adjudant
1er février 1917	Passé à la 8ème Cie.
13 Octobre 1918	Commissionné Sous Lieutenant auxiliaire par A.R.
25 février 1919	Passé au 12 B.R.I.

le 10 juillet 1919
le Major Commandant a.i.

J. Bondu

Diverses citations à l'ordre du jour de l'adjudant Mélon :

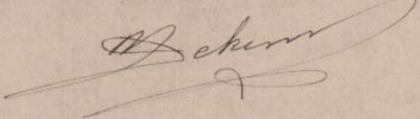
Le 29 septembre 1914

O R D R E D E R E G I M E N T .

Je cite à l'Ordre du jour du régiment le sergent MELON, E.
pour son énergie remarquable dans la conduite de sa section au
combat.

Le Colonel A. E. M. Commandant
(sé) Lefebure

pour extrait conforme
Bruxelles, le 22 novembre 1935.
Le Capitaine d'Administration DEKENS,
Trésorier a.i. du 1er Grenadiers.



O R D R E d e R E G I M E N T .

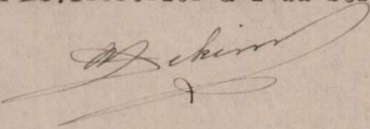
Pendant les combats de la fin du mois d'avril 1915 auxquels
a pris part le Régiment, tous les officiers, sous-officiers, caporaux
et grenadiers ont fait leur devoir avec un grand courage et un
parfait esprit de sacrifice.

Outre les distinctions honorifiques et les citations à l'ordre
du jour de l'Armée en date du 14 mai et l'ordre du jour de la Division
de la même date, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du Régi-
ment la conduite particulièrement élogieuse des militaires dont les
noms suivent et qui m'ont été désignés par les commandants de bataillon
et de compagnie de mitrailleurs.

.....
Les sergents Melon E/III

Elsendamme, le 16 mai 1915.
Le Colonel A. E. M. Commandant
(sé) Lotz

pour extrait conforme
Bruxelles, le 22 novembre 1935.
Le Capitaine d'Administration
DEKENS, Trésorier a.i. du 1er Gr.



6 D.A.
Régiment de Grenadiers
Etat-Major

St. Nicquiers, le 2 février 1916

Ordre de Régiment N°55

Dans un ordre de division du 13 octobre 1915, le Lieutenant-Général commandant la 6 D.A. a exprimé toute la satisfaction qu'il éprouvait à constater le courage et l'abnégation avec lesquels les troupes de la 6 D.A. supportaient les plus cruelles épreuves.

Désirant tout spécialement signaler ceux qui se sont particulièrement fait remarquer dans ces circonstances et qui n'ont pas été l'objet, à cette occasion, d'une distinction ou d'une citation, le Lieutenant-Général commandant la 6 D.A. cite à l'ordre du jour de la division:

.....

MELON, Sergent 3/III

Etant chef d'un poste de surveillance sur la rive Est de l'Yser lors du bombardement du 2 octobre 1915 n'a cessé de donner à ses hommes l'exemple du courage, de l'énergie et du sang-froid.

Le Colonel A. E. M. Commandant
(sé) Lotz

Bruxelles, le 22 novembre 1915.
Le Capitaine d'Administration
DEKENS, Trésorier a.i. du 1er Gr.

Régiment des Grenadiers
Etat-Major

Alveringhem, le 9 octobre 1915

O R D R E D E R É G I M E N T. n°17

Au cours des violents bombardements qui ont été dirigés par l'ennemi sur nos tranchées les 2 et 4 courant, les unités du Régiment qui les occupaient ont affirmé à nouveau avec éclat l'esprit de devoir et d'abnégation qui les anime. Malgré l'avalanche de projectiles qui s'est abattue sur nos retranchements, tous ont fait bravement leur devoir. De plus certains des nôtres ont montré à cette occasion des exemples de véritables héros dont le Régiment peut s'enorgueillir.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du Régiment la conduite particulièrement méritoire et exemplaire des militaires dont les noms suivent et qui étaient de service aux tranchées lors du bombardement:

.....
MELON, Etienne, sergent 3/III

Le Colonel A. E. M. Commandant,
(sé) Lotz

Pour extrait conforme
Bruxelles, le 22 novembre 1915.
Le Capitaine d'Administration
DEKENS, Trésorier a.i. du 1er Gr.

6 D.I.
12 D.I.
1er Régiment de Grenadiers
Etat-major

Coxsye, le 28 avril 1918.

ORDRE DE RÈGLEMENT N°36

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du Régiment l'Ordre de Division n°3, en date du 26 avril 1918, du Commandant de la 6. D. I.

Je cite à l'Ordre du Jour de la Division, le 2ème Bon du 3 C., pour la vigilance et le courage qu'il a déployés dans la garde du segment de St Georges pendant les journées du 16 au 19 avril, repoussant les raids tentés chaque jour par l'adversaire, et notamment le raid important du 19, au cours duquel l'ardeur, le mordant et la ténacité infatigables des troupes de garde ont permis de refouler complètement l'adversaire en lui infligeant des pertes sévères, et en capturant tous les survivants des détachements ennemis qui s'étaient aventurés dans nos positions dans le but de les occuper.

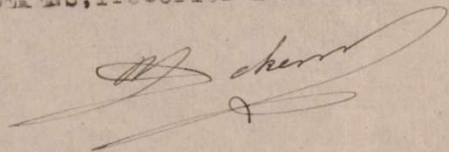
J'y associe la section de M. commandée par l'adjudant MELON (de la 3e Cie du 1er Régiment de Grenadiers) qui, arrivée en vue de la relève qui devait se faire le soir de ce jour, est intervenue spontanément dans l'action, apportant par son feu une aide précieuse et efficace aux Carabiniers qui se portaient à la contre-attaque.

Le Commandant de la Division,
(s) Collins.

J'adresse mes vives félicitations à l'adjudant MELON, ainsi qu'aux autres militaires de la 3e Cie qui sont l'objet de l'Ordre du Jour susmentionné.

Le 28 avril 1918
Le Colonel A. S. M. Cdt.
(s) de Rosen

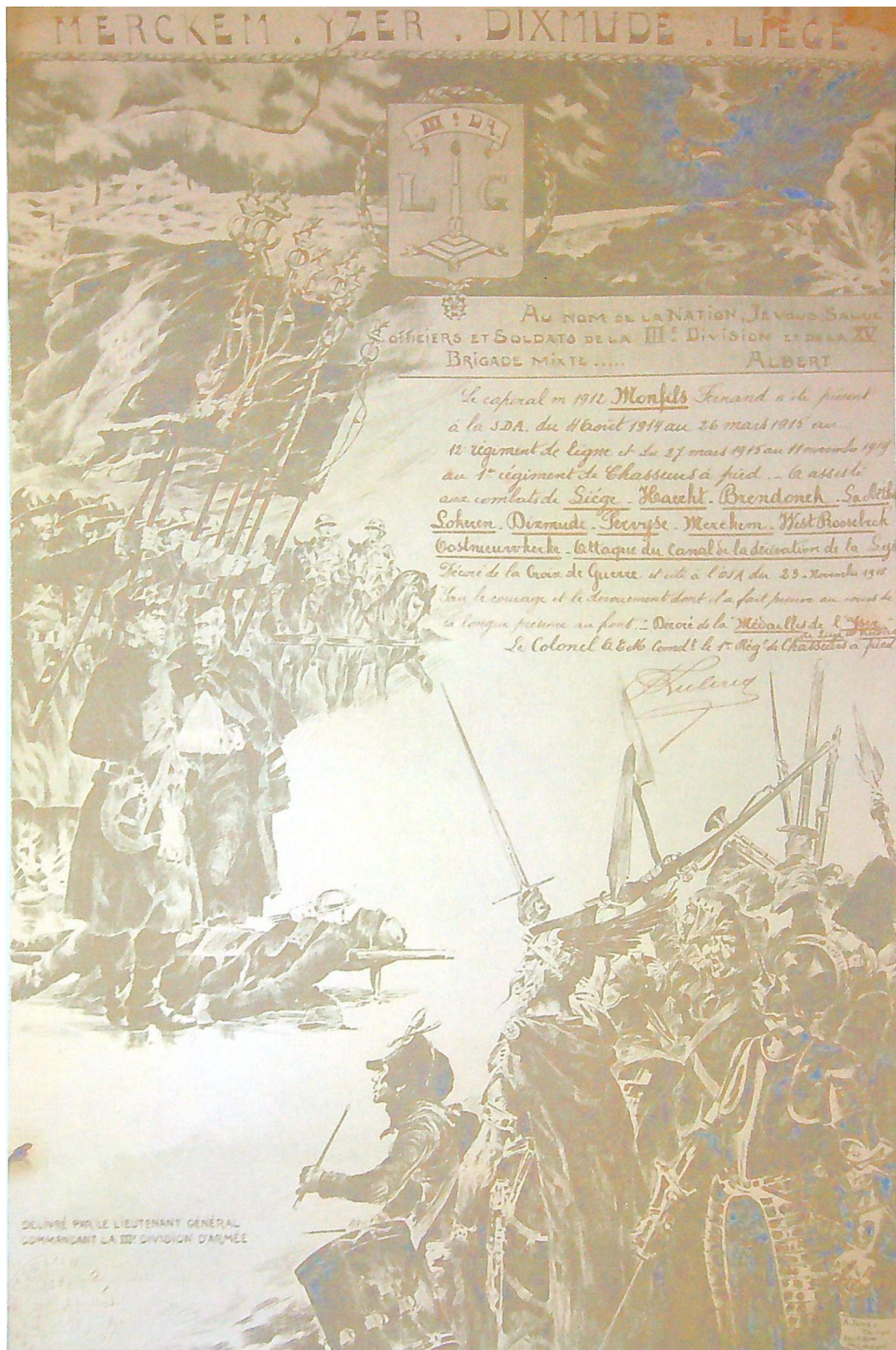
Pour extrait conforme
Bruxelles, le 22 novembre 1935.
Le Capitaine d'Administration
DEKENS, Trésorier a.i. du 1er Gr.



MELON Félicien

Naissance :	Burdinne, le 21 avril 1889								
Décès :									
Père :	Mélon Louis								
Mère :	Lacroix Elisa								
Marié à :									
Adresse :	Burdinne, A la route, n° 124 (en 1894), (actuelle Chée de Namur, disparu)								
Profession :									
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Demi-frère de Mélon Etienne								

MONFILS Fernand



Naissance :	Walhain St Paul, le 28 janvier 1892								
Décès :	Namur, le 2 septembre 1968								
Père :	Monfils Constant								
Mère :	Gigot Marie Thérèse								
Marié à :	Nélis Jeanne, le 20 janvier 1920 à Liège								
Adresse :	Burdinne, rue du marais, n° 10								
Profession :	Militaire								
Statut militaire :	Combattant Du 4/8/1914 au 10/08/1914 - 32 ^e de ligne Du 11/8/1914 au 11/3/1915 - 12 ^e de ligne 12/3/1915 au 11/11/1918 - 1 ^{er} chasseur à pied								
Etats de service :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :	Croix de feu - Médaille de l'Yser - Médaille de la Victoire - Croix de guerre avec palme - Médaille commémorative de la campagne 14-18 - Décoration militaire de 2 ^e classe - Chevalier de l'Ordre de la Couronne avec glaives - Officier de l'ordre de Leopold II avec glaives - Médaille commémorative du centenaire de l'indépendance - Médaille commémorative du règne de SM Albert Ier -								
Commentaires :	Inhumé à Burdinne Rangée 16 - Tombe n° 14								



**CARTE DU FEU
VUURKAART**
1914-1918

déclarée à
afgeleverd aan **MONFILS,**
Fernand Ch. J.
Ouvrier militaire.

né à *Walhain* le *28-1-92.*
geboren te *Saint-Paul* den

a servi pendant la campagne 1914-1918.
heeft tijdens den veldtocht 1914-1918

du
gediend, van
4-8-14 au 10-8-14 - 32^e de ligne.
11-8-14 > 11-3-15 - 12^e >
12-3-15 > 11-11-18 - 1^{re} chass. à pied.

N^o d'ordre
Volnummer *131/400*

Signature du titulaire :
Handteekening van den houder
Monfils

Le Ministre de la Défense Nationale.
De Minister van Landverdediging.
P. O. - 855
Le *Capitaine A. De Baene.*
Directeur-Député.
Signé : *A. De Baene.*

Nombre de chevrons de bout : *12*
Getal frontstrepen :
Blessures :
Kwetsuren :
Distinctions honorifiques de guerre
Eervolle oorlogonderscheidingen
Croix de Guerre avec palme.
Médaille de l'Yser.
Médaille de la Victoire.
Médaille Commémorative de la
Campagne 1914-1918.

MOREAU Joseph (Joseph Désiré)

Naissance :	Burdinne, le 22 mai 1874								
Décès :									
Père :									
Mère :									
Marié à :									
Adresse :	Burdinne, Place à Lamontzée, n° 13 (en 1924), (actuelle rue de la burdinale n° 5), ensuite Bruxelles, Boulevard de Waterloo								
Profession :	Gendarme								
Statut militaire :	Combattant 1 août 1914 : campagne de Verviers 6 août au 9 octobre 1914 : en arrière du front 9 octobre 1914 à 1916 : Ostende, Calais, Dunkerke, Furnes								
Etats de service :	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Maréchal des logis</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade	Maréchal des logis	Unité	
Classe									
Matricule									
Grade	Maréchal des logis								
Unité									
Distinctions honorifiques :	Croix de guerre avec palmes 8 chevrons de front								
Commentaires :	Musée de l'Armée, dossier 6296853 Cimetière Burdinne R01/E12								

RELEVÉ DES MUTATIONS

Du 1^{er} août 1914 au 15 octobre 1914 - Gd attaché à différents services (art. 9 litt a)
 Du 16 octobre 1914 au 3 novembre 1914 - Gd de la zone de la ligne d'étapes (art 2 litt g)
 Du 4 novembre 1914 au 22 janvier 1915 - Gd Grande prévôté (Furnes) (art 2 litt a)
 Du 23 janvier 1915 au 18 août 1916 - Gd Grande prévôté (G. G. G.) (art 2 litt a)
 Du 19 août 1916 au 16 avril 1917 - Gd de la zone de la ligne d'étapes (art. 2 litt g)
 Du 17 avril 1917 au 23 février 1918 - Gd de la zone de la ligne d'étapes (art. 2 litt g)
 Du 24 février 1918 au 31 octobre 1918 - Gd Excursionnelle (C^{ie} de Gand) (art 2 litt b)
 Du 1^{er} novembre 1918 au 31 janvier 1919 - Gd id (C^{ie} de Gand) (art 2 litt b et art 9 litt g)

ACCORDÉ huit CHE

VRONS DE FRONT



7 septembre 1920
Moreau



Favorable à huit chevrons de front

Bruxelles, le 31 mai 1920

Le Commandant de l'Escadron

de Lottin

Les mutations de Désiré Moreau durant la guerre

Fonds des Combattants

QUESTIONNAIRE relatif à l'établissement des droits du combattant au bénéfice de la loi du 25 août 1914 ordonnant un témoignage de reconnaissance aux militaires de la guerre 1914-1918.

Ce questionnaire est à remplir par tout ayant-droit qui a été mobilisé au cours de la période comprise entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918, et est à envoyer ensuite soit directement, soit par l'intermédiaire de l'association d'anciens combattants, au Secrétaire du FONDS DES COMBATTANTS, rue de la Loi, 2, Bruxelles.

Pour les militaires morts ou disparus le questionnaire doit être rempli par la veuve ou par l'héritier en ligne directe ascendante ou descendante.

(Eviter les abréviations)

Nom et prénoms : *Morreau Léon Joseph Capillon*
 Grade et position : *Marechal des logis de Genclarmurie*
 Lieu et date de naissance : *Baudouin Province de Liège le 22 mai 1894*

Nationalité : *Belge*
 Adresse exacte (1) : Commune (hameau) *Deux-voies*
 Rue et numéro *Boulevard de Waterloo 115*

Etat-Civil : Célibataire, marié, nombre d'enfants, veuf ou divorcé avec le nombre d'enfants à charge. *Célibataire*

Nom et prénoms de l'épouse, de la veuve, de l'héritier en ligne directe ascendante ou descendante. (2)

États de service entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918 (3)
 Grades obtenus ; mutations subies dans l'ordre des dates. Unités auxquelles le mobilisé a appartenu ; mentionner la période de captivité ou d'internement, la date de mise en congé sans solde ou en instance de réforme et de reprise en solde. Indiquer les cantonnements occupés en dehors du territoire belge.

*1^{er} août Compagnie de Génie 1^{er} régiment de Génie 16 août 1914 au 9 octobre 1914 poste de service Requinie à Orléans
 10^{er} octobre jusqu'au 16 octobre au 1^{er} régiment de Génie à Calais du 19 octobre au 5 décembre à Dunkerque armée de campagne
 5^{er} décembre au grand Rév. D. de Fumes jusqu'au 25 janvier 1915 poste de jour à Haubourdin
 25 janvier au 19 août 1916 au 1^{er} régiment de Génie
 20 août 1916 au 17 avril 1917 poste mobile de Genclarmurie la compagnie
 17 avril au 14 mai 1917 au 1^{er} régiment de Génie
 14 mai 1917 au 23 février 1918 Compagnie de Génie à Calais du 23 février 1918 au 1^{er} décembre 1918 au 1^{er} régiment de Génie à Péronne puis jusqu'au 11 novembre 1918*

Régiment, corps ou organisme auquel appartenait le mobilisé au moment de son envoi dans ses foyers ou de sa mise en congé sans solde ou en instance de réforme.

Désirez-vous recevoir la part du Combattant ?

Oui

Condamnations encourues :

Aucune

Nombre de chevrons de front octroyé :

4 chevrons

Si le militaire est invalide indiquer le pourcentage d'invalidité :

Oui

Montant des allocations reçues : Dotation de 300 francs ; Pour la restauration du foyer ; Par le Comité « Aide et Protection ».

Oui

Fédération ou groupement d'anciens combattants duquel vous êtes membre.

Oui

Vu pour la légalisation de la signature de *Morreau Léon Joseph Capillon* qui a appartenu à l'armée mobilisée.

A *Bruxelles* le *9 février 1921*

Certifié sincère et véritable (4)

Signature de l'ayant-droit :

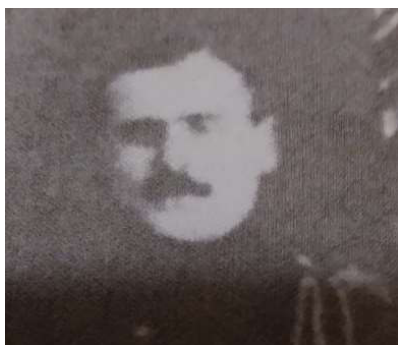
Le Commandant de la compagnie
J. H. H. H.

Morreau



- (1) Prévenir immédiatement de tout changement d'adresse le Secrétaire du Fonds des Combattants, rue de la Loi, 2, Bruxelles.
- (2) Biffer les mentions inutiles. La veuve ou les héritiers ayant-droit doivent joindre les documents indispensables prouvant leurs droits. (acte de notoriété).
- (3) Mentionner notamment dans les états de service les dates de mise en détention ou d'incorporation dans une formation disciplinaire à la suite d'une condamnation ainsi que les dates de mise en liberté ou de sortie de ces formations.
- (4) Toute déclaration reconnue fautive aura pour sanction un retard dans le paiement des sommes dues.

MOUTON Armand



Naissance :	Oteppe, le 6 octobre 1893								
Décès :	Jupille, le 21 février 1953								
Père :	Mouton Léopold								
Mère :	Mahia Léocadie								
Marié à :	Lambert Jeanne								
Adresse :	Oteppe, Thier Wanzoul, n° 136 (en 1911) Liège, rue basse wez, n° 38 (en 1919)								
Profession :	Menuisier Rédacteur aux chemins de fer								
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :	Croix de feu								
Commentaires :	Monument Oteppe								

MULQUET Léon

Naissance :	Burdinne, le 8 juin 1893								
Décès :	Burdinne, le 13 septembre 1970								
Père :	Mulquet Arsène								
Mère :	Faniel Valérie								
Marié à :	Célibataire								
Adresse :	Burdinne, Place à Huy, n° 49 (en 1910), (actuel n° 18)								
Profession :	Garçon de café								
Statut militaire :	Combattant								
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td></td> </tr> </table>	Classe		Matricule		Grade		Unité	
Classe									
Matricule									
Grade									
Unité									
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Cimetière Burdinne R23/E31								

MULQUET Armand

Naissance :	Marneffe, le 2 avril 1871								
Décès :	Marneffe, le 9 novembre 1943								
Père :									
Mère :									
Marié à :	Looze Donathilde								
Adresse :									
Profession :									
Statut militaire :									
Etats de service :	<table border="1"> <tr> <td>Classe</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matricule</td> <td>8049</td> </tr> <tr> <td>Grade</td> <td>Soldat - Volontaire de guerre</td> </tr> <tr> <td>Unité</td> <td>Position fortifiée de Namur</td> </tr> </table>	Classe		Matricule	8049	Grade	Soldat - Volontaire de guerre	Unité	Position fortifiée de Namur
Classe									
Matricule	8049								
Grade	Soldat - Volontaire de guerre								
Unité	Position fortifiée de Namur								
Distinctions honorifiques :									
Commentaires :	Pas sur monument. Trouvé sur site Musée de l'Armée. Dossier 6298258								